

Communiqué de Presse du CNAL

La laïcité à l'École est plus que jamais une évidence

Séparation du religieux et du politique et liberté de conscience sont des caractéristiques essentielles de l'identité de notre pays. 110 ans après l'adoption de la loi de 1905, le sondage CNAL-IFOP confirme l'attachement profond des Français à la laïcité et tout particulièrement à l'École de la République.

La laïcité de l'École publique est une évidence pour 87% des Français. A plus de 80%, ils se positionnent en faveur de la loi de 2004 interdisant le port de signes religieux à l'école. Quant à la neutralité des parents accompagnateurs de sorties scolaires, elle est également plébiscitée à 81%.

Pour le CNAL*, cela confirme que les Français font très largement confiance à l'École publique et laïque pour garantir aux élèves la neutralité indispensable à leur construction de citoyens libres et autonomes.

Réalisé avant les attentats du 13 novembre à Paris, ce sondage exprime néanmoins une inquiétude croissante : 81% des Français estiment que la laïcité est menacée, alors qu'ils n'étaient que 58% en 2005. Mais il est vrai que depuis 10 ans, la laïcité a été largement instrumentalisée.

Pour le CNAL, il est nécessaire de mettre en œuvre une véritable pédagogie de la laïcité, seul principe qui permette de combiner effectivement la liberté et l'égalité dans une société fraternelle. La laïcité ne consiste pas à neutraliser totalement l'espace civil, encore moins stigmatiser une seule religion.

Ce sondage montre qu'à 110 ans, loin d'être dépassée, la loi de 1905 reste d'une étonnante actualité. Elle doit être promue et défendue car elle est garante du vivre-ensemble.

Paris, le 8 décembre 2015
Céline Rigo
Secrétaire générale du CNAL
06 29 37 17 83

* Comité national d'action laïque

Le CNAL est composé des DDEN, de la FCPE, de la Ligue de l'Enseignement, du SE-Unsa et de l'Unsa-Education



Comité National d'Action Laïque
209 boulevard Saint-Germain • 75007 PARIS
Tél. 01.44.39.23.41 • secretariat-general@cnal.fr